

Questionnaire de rachat

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

→ **Veuillez répondre à toutes les questions (1 à 7) et nous retourner le formulaire dûment signé.**
Tous les montants s'entendent en CHF.

1. Possédez-vous, auprès d'autres institutions de prévoyance (caisse de pensions, institution de libre passage ou compagnie d'assurance), des avoirs constitués en tant que personne assurée dans le cadre de la Loi suisse sur la prévoyance professionnelle (LPP - 2^{ème} pilier) ? Si oui, vous devez procéder au transfert de ces avoirs sur le compte dont vous trouverez un bulletin de versement en page 3. Un rachat n'est possible qu'après le-s transfert-s.	☐ oui ☐ non
2. Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité indépendante ? Si oui : Avez-vous, durant cette activité indépendante, effectué des versements dans le cadre du 3^{ème} pilier A ? Si oui, veuillez joindre les justificatifs sur l'état de tous vos comptes 3^{ème} pilier A au 31 décembre de l'année précédente.	☐ oui ☐ non ☐ oui ☐ non
3. Êtes-vous arrivé-e de l'étranger au cours des 5 dernières années et n'avez, jusqu'à présent, jamais été affilié-e à une institution de prévoyance (caisse de pensions) en Suisse ? Si oui, date d'arrivée en Suisse : Si vous avez déjà été assuré-e auprès d'une institution de prévoyance suisse, veuillez joindre le certificat d'assurance ou le décompte de sortie de l'ancienne institution de prévoyance.	☐ oui ☐ non
4. Avez-vous bénéficié de versement-s anticipé-s dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement que vous n'avez toujours pas entièrement remboursé ? Si oui : Date : Montant : Date : Montant : Montant déjà remboursé :	☐ oui ☐ non
5. Avez-vous versé une partie de votre avoir de prévoyance à un conjoint ou à un partenaire dans le cadre d'un divorce ou d'une dissolution judiciaire de partenariat enregistré ? Si oui : Date : Montant : Date : Montant : Montant déjà remboursé :	☐ oui ☐ non

6. Percevez-vous ou avez-vous perçu des prestations de vieillesse (rentes et/ou capitaux) dans le cadre de la prévoyance professionnelle ? Si oui, vous devez nous remettre une attestation relative à la prestation de sortie acquise au moment de la retraite ou à la date de versement établie par l'institution de prévoyance qui vous verse/vous a versé les prestations de vieillesse.	☐ oui ☐ non
7. Le rachat que vous effectuez est-il réalisé avec des fonds provenant du pilier 3a ? Un tel transfert est possible, mais il n'est pas déductible fiscalement.	☐ oui ☐ non

- Si vous avez répondu « Non » aux questions 1 à 6, vous pouvez effectuer le paiement du rachat.
Attention : le rachat maximum possible évolue de mois en mois. Si vous rachetez la totalité, veuillez nous contacter avant de procéder au paiement afin de vous assurer de l'exactitude du montant à verser.
- **Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions 1 à 6 ci-dessus, vous devez impérativement nous fournir les pièces justificatives requises.** Nous vous communiquerons ensuite le montant maximal que vous pourrez verser.
- Si vous êtes également affilié-e à une autre institution de prévoyance (caisse de pensions) il y a lieu de vérifier si ce compte présente un excédent (le capital existant est supérieur à celui défini par le règlement). Si tel est le cas, le potentiel de rachat auprès de notre Caisse doit être réduit. Cette vérification est de votre responsabilité.
- **Pour mémoire :** le nombre de rachats est limité à deux par an. Au-delà, des frais pourront être perçus.
- **Pour payer :** un bulletin de versement se trouve en page 3. Veuillez mentionner dans la communication le nom, prénom et la date de naissance de la personne assurée.
- **Impôts :** il faut s'attendre à ce qu'aucune déduction fiscale ne soit admise pour les rachats :
- qui ont été effectués moins de trois ans avant un versement sous forme de capital ;
 - qui ne tiennent pas compte d'un éventuel excédent constitué auprès d'une autre institution de prévoyance ;
 - faits par un-e assuré-e imposé-e à la source.
- Pour toute information quant à l'un de ces sujets veuillez vous adresser à l'administration fiscale de votre canton de domicile. La CPEF ne pourra pas être tenue pour responsable des suites fiscales données à vos rachats.

Par ma signature, j'atteste avoir compris le contenu du présent document et répondu aux questions posées de manière exhaustive et véridique.

Lieu et date :

Signature :



Récepissé

Compte / Payable à
CH04 0900 0000 1228 3544 2
Caisse prévoyance C.P.P.E.F
Rue Saint-Pierre 1
1700 Fribourg

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	

Compte / Payable à
CH04 0900 0000 1228 3544 2
Caisse prévoyance
C.P.P.E.FRue Saint-Pierre 1
1700 Fribourg

Informations supplémentaires
Rachat/Einkauf

Payable par (nom/adresse)